Cinquante quatrième année. - N° 216 A Jeudi 5 novembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1643

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

790 027 619 RCS Lyon.
INSIGHT.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : 12, Rue De l'Industrie, 69200 Vénissieux.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : INSIGHT SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 50 000 € SIEGE SOCIAL : VENISSIEUX (69200), 12 RUE DE L'INDUSTRIE 790 027 619 RCS LYON AMC3 SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7 500 EUROS SIEGE SOCIAL : RUNGIS (94150), 10 RUE DE L'ORMETEAU 790 965 735 RCS CRETEIL AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE Aux termes d'un projet de traité de fusion en date du 1er novembre 2020, la société AMC3, société par actions simplifiée au capital de 7 500 €, dont le siège social est à RUNGIS (94150), 10 Rue de l'Ormeteau, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 790 965 735 (" Société Absorbée ") apporterait à titre de fusion-absorption simplifiée à la société INSIGHT, société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est à VENISSIEUX (69200), 12 Rue de l'Industrie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 790 027 619 (" Société Absorbante "), la totalité de son actif évalué à 1 667 629 €, à charge de la totalité de son passif évalué à 687 949 €, soit un actif net apporté de 979 680 €. Le capital de la Société Absorbante et le capital de la Société Absorbée étant intégralement détenu à ce jour par la société HASAP (534 222 161 RCS SAINT-ETIENNE), conformément à l'article L.236-3 du Code de Commerce, il n'est pas établi de rapport d'échange et la fusion n'entraine pas d'augmentation de capital de la Société Absorbante. Il est envisagé de donner un caractère rétroactif à la fusion d'un point de vue comptable et fiscal au 1er juillet 2020. À la date de réalisation de la fusion, la Société Absorbante succèdera à la Société Absorbée dans tous ses droits et obligations. La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation. Le projet de fusion a été établi sous la condition de l'approbation de la fusion par les partenaires financiers significatifs et des cocontractants significatifs de la Société Absorbée qui bénéficieraient d'une clause intuitu personae et/ou de résiliation en cas de fusion de la Société Absorbée. Le projet de traité de fusion a été déposé le 3 novembre 2020 au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON pour la Société Absorbante et au Greffe du Tribunal de Commerce de CRETEIL pour la Société Absorbée. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure au présent avis au BODACC, peuvent former

opposition à cette fusion dans les conditions prévues par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de Commerce, soit devant le Tribunal de Commerce de LYON pour la Société Absorbante, soit devant le Tribunal de Commerce de CRETEIL pour la Société Absorbée, dans un délai de 30 jours à compter de l'insertion du présent avis au BODACC. Pour avis..

